

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 566-2**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 566-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 566 (RMH 330-1) RELATIF
AU STATIONNEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 530 (RMH 330)**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 14 juillet 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 JUILLET 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
